

je citerai quelques données de cette étude tirées du numéro du 24 novembre 1975 du *Citizen*, qui sont les suivantes:

L'étude prévoit que les États-Unis mèneront la relance, qui s'améliorera en 1976 et jusqu'en 1977... et comprend une vue d'ensemble de l'économie mondiale, comme aussi des prévisions pour chacun des 14 pays non communistes les plus industrialisés du monde à compter du troisième trimestre de 1975.

Elle constate que le commerce international, qui a probablement fléchi de plus de 6 p. 100 jusqu'ici cette année «devrait accuser une hausse de plus de 5 p. 100 en 1976 et de 10 p. 100 environ en 1977».

Elle reconnaît que la production mondiale, mesurée en fonction de la croissance du produit intérieur brut—le produit national brut moins les paiements en salaires, intérêts, loyers, bénéfiques et autres revenus versés à l'étranger—«devrait marquer une croissance de 4 p. 100 ou plus en 1976, et que ce taux devrait s'accélérer pour atteindre les 6 p. 100 en 1977».

L'inflation, d'après cette étude, devrait tomber à «seulement 6 p. 100 ou moins en 1977».

Alors, pourquoi le gouvernement nous a-t-il présenté cette mesure législative ridicule? Parce que le gouvernement, sur les instances de ses amis administrateurs d'entreprises, veut protéger leurs bénéfiques élevés, et pour ce faire, le coût des salaires doit être réduit. La proportion du revenu national que représentent les salaires est tombée de 72.8 p. 100 en 1970 à 67 p. 100 au cours du premier semestre de 1974. La situation a toutefois changé depuis le milieu de l'année dernière. Cette proportion est passée à 69.4 p. 100 à la fin de 1974 et à 70.8 p. 100 au milieu de cette année. Par contre, les bénéfiques et les intérêts des grandes sociétés sont tombés à 21.1 p. 100 à la fin de 1974 et à 20.1 p. 100 au milieu de cette année.

Cette remontée, qui n'a pas encore ramené les travailleurs au même niveau qu'en 1970 et qui, soit dit en passant, est tout à fait comparable à ce qui s'est passé aux États-Unis, est attribuable au fait que les travailleurs ont de plus en plus fait valoir leurs droits en intensifiant leurs revendications salariales et en multipliant les grèves. Tout cela s'est déroulé dans un contexte où, en raison de la récession mondiale et surtout de la récession américaine, les sociétés canadiennes ont convaincu le gouvernement du fait que, malgré la progression du taux d'inflation à l'étranger, elles ne pouvaient pas hausser leurs prix pour garantir leurs bénéfiques si elles voulaient demeurer concurrentielles sur le plan international. Il est clair qu'ils ont convaincu le gouvernement que leurs profits baissaient; cependant ce fléchissement n'est pas encore très marqué, mais le gouvernement est apparemment décidé à l'empêcher, d'où sa politique de restriction des salaires.

Si nous avons la moindre illusion au sujet du désir de Jean-Luc Pepin de réglementer les profits, écoutons ce qu'a déclaré M. Arthur Donner, économiste auprès de *Research*

Anti-inflation—Loi

Securities, à une réunion des investisseurs institutionnels, le 23 octobre 1975:

Donner a déclaré à une réunion... que:

La réglementation des profits et des dividendes semble beaucoup plus rigoureuse qu'elle l'avait paru d'abord.

● (1710)

Toutefois, il doute que cette réglementation soit appliquée bien strictement, parce qu'il serait surpris que Jean-Luc Pepin se montre dur pour les hommes d'affaires.

Il serait sûrement bien étonné et je crois que nous le serions tous, si M. Pepin sévissait contre les bénéfiques des sociétés. Nous connaissons tous son opinion là-dessus.

Dans ce discours, il a aussi signalé que le principal facteur de la diminution du taux d'inflation au Canada l'an prochain sera sa diminution aux États-Unis, pas les contrôles. Il semble logique que toute hausse du taux d'inflation aux États-Unis se répercute sur notre économie et que, pareillement, toute baisse de leur taux d'inflation ait son écho ici. Si nous avons le moindre doute sur l'objet de la sympathie et de l'affection de Beryl Plumtre, nous ne devrions avoir aucune difficulté à le dissiper, car voici ce qu'elle a dit dernièrement à un groupe de Canadiens:

La Commission doit ménager les sociétés et leurs bénéfiques. Après tout, les profits sont nécessaires à la création d'emplois et d'investissements générateurs d'une plus grande expansion et d'un plus grand nombre d'emplois.

Le parti pris des deux plus importants membres de la Commission de lutte contre l'inflation est déjà connu de tous, avant même qu'ils aient mis le programme en marche.

Des secteurs bien précis comme ceux de l'alimentation, du logement et de l'énergie connaissent des taux d'inflation très élevés. Dans la plupart des autres secteurs, ils sont modérés. Pourtant, nous constatons qu'un bon nombre de ces secteurs précis ne feront à peu près pas l'objet des mesures de réglementation.

Examinons un instant le secteur de l'énergie. Un discours de M. Clifford Jutlah est fort intéressant à cet égard. Cet économiste à l'emploi du ministère du trésor et des affaires économiques et intergouvernementales de l'Ontario a pris la parole lors de la fondation de la Canadian Petroleum Association of Canada. Voici ce qu'il a dit:

La hausse des prix du pétrole et du gaz naturel a coûté à l'Ontario 22,000 emplois l'an dernier, 16,000 cette année, et on prévoit qu'elle fera perdre 19,000 emplois l'an prochain... on peut imputer à la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel le tiers de l'inflation qui sévit depuis deux ans, et c'est elle qui a déclenché la récession que connaît actuellement le Canada. (...) Les hausses de prix qui se sont succédées ces deux dernières années, où l'on a vu tripler le prix du pétrole à la tête de puits et plus que quadrupler celui du gaz naturel, ont fait augmenter de 3 milliards de dollars par année la note totale du combustible pour le Canada. (...) La hausse de prix du combustible a fait grimper de 3.5 p. 100 en 1974 l'indice des prix à la consommation, soit environ un tiers de l'inflation pour cette année-là.